Image not found or type unknown

Reglement d'une dette commerciale par le biais d'un chèque perso

Par **yarole2001**, le **07/11/2011** à **11:25**

Bonjour,

Nous avons un client qui n'arrive plus à nous payer.
Au moment de la prestation, celui-ci nous avint fait un chèque de caution, mais sur son compte personnel (à savoir au nom de M. et Mme).
A-t-on le droit de l'encaisser en règlement de la dette ?

Merci pour vos réponses

Par **Tranber10**, le **18/11/2011** à **14:37**

Bonjour,

Oui, c'est le but de ce type de chèque.

Bertrand
http://www.etrepaye.fr

Par **Garito**, le **21/12/2011** à **10:21**

Je confirme, vous avez même intérêt. Si celui ci revenait impayé, vous pourriez vous retourner contre la société mais aussi contre le titulaire du chèque.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés